

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

Comment le Valais est-il demeuré catholique ?

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1978, tome 74, p. 36-48

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Comment le Valais est-il demeuré catholique ?

L'action d'un laïc et de quelques capucins

Le Père Charles de Genève, capucin, écrit, au XVII^e siècle, un ouvrage demeuré inédit jusqu'en 1976 : « Les trophées sacrés ou Missions des capucins en Savoie, dans l'Ain, la Suisse romande et la vallée d'Aoste, à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle. »¹

Plusieurs chapitres décrivent la mission que les capucins accomplirent dans le Valais menacé alors par la Réforme protestante. Selon l'esprit du temps, les adversaires du catholicisme nous sont présentés dans le contexte d'une polémique fort vive qui s'explique en partie par le fait que cette époque ne connaît pas la liberté religieuse. Le Père Charles écrit : ...« Y ayant deux religions pour lesquelles le peuple est chancelant, il est nécessaire qu'il n'y en ait qu'une qui subsiste dans tout le peys et soit fermement gardée en tout l'Etat pour un bien de paix et pour la tranquillité universelle des patriotes... » (II, p. 101)

L'ouvrage : « Les trophées sacrés » est une source intéressante pour écrire l'histoire du Valais. Les spécialistes, à la lumière d'autres documents, pourront nuancer, voire corriger les récits du capucin. Nous nous contenterons, pour notre part, de présenter les pages les plus significatives se rapportant au Valais.

¹ Cet ouvrage fut rédigé pour souligner l'action des capucins, entièrement négligée par le neveu de saint François de Sales dans la biographie qu'il écrivit à la mémoire de son oncle. (Publiés par Félix Tisserand, OFM Cap., Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, Troisième série, t. XII, 3 volumes, Lausanne 1976.)

Marie, victorieuse de l'hérésie

Toute une spiritualité mariale anime le récit des «Trophées sacrés». Le Père Chérubin de Maurienne, l'un des collaborateurs de saint François de Sales, commençait toutes ses prédications « par ce bel épithalame plein de louange et de bénédiction que l'Eglise luy chante sy souvent : Gaude, Maria Virgo, cunctas hereses sola interemisti in universo mundo» (II, p. 248). (Réjouis-toi, Vierge Marie, toi seule as détruit, dans l'univers, toutes les hérésies.) Le Père Charles s'inspire de cette antienne liturgique pour caractériser le combat des capucins contre le protestantisme. La Vierge Marie nous est présentée comme une « divine Amazone » (III, p. 338), « la souveraine Empériere de l'univers, généralissime de toutes ses armées » (de Jésus-Christ) (III, p. 328). Les capucins sont « les capitaines et colonels » de cette milice (III, p. 328). C'est dans ce contexte marial qu'est décrit l'apostolat des disciples de saint François.

La situation religieuse en Valais

Le pape Clément VIII déclarait en 1601 en parlant du Valais : ...« Nous tenons cet Etat pour perdu à la vraye foy catholique : quy toutefois est grandement nécessaire au Saint-Siège apostolique, sçavoir est qu'il persévère en la sainte foy et obédience apostolique » (I, p. 290). Le Saint-Père connaissait l'importance stratégique de cette vallée : il était « impossible aux hérétiques de Suisse, de molester l'Italie, ny l'Allemagne, tant que ces passages de Saint-Bernard et de Semplon (...) seront fermés à l'hérésie » (II, p. 9). Les cantons réformés souhaitaient que le Valais, devenu protestant, entre dans la Confédération : « Leur principale fin était d'instituer ce peys pour un canton de Suisse au party des hérétiques, car étant treize cantons de Suisse en tout, sept catholiques et six hérétiques, les voix se trouvent inégales, ès diètes générales... » (II, p. 10)

Sur le plan religieux, avant la venue des capucins, la situation du catholicisme apparaît fort compromise. Par exemple, « dans Saint-Maurice, il y avoit environ trois cents familles, toutes hérétiques, sans les étrangers, artisans, serviteurs et servantes, et presque tout le reste étoit fort ébranlé en la foy, à cause que le commerce et la fréquentation

des hérétiques étoient si familier et ordinaires... Les écoliers étoient la moytié hérétiques et le reste fort contaminé » (II, pp. 26-27). Dans la ville, « seulement étoit demeuré la célébration de la sainte messe, à laquelle le peuple alloit par coutume, mais quant à l'usage des sacrementz de Pénitence, de l'Eucharistie et autres, il ne s'en parloit point, hors le Baptême et le Mariage, et encor administrés Dieu sçait comment, puisque les ministres et ministresses (sic) de Bès, Aigle, et autres voisins de delà le Rhône, y conversoyent ordinairement, assistoient à toutes les solemnités... » (II, p. 26).

L'évêque, Hildebrand de Riedmatten, était incapable de redresser la situation. Il « était en très mauvais état de santé, chargé d'années et retiré dans son château » (II, p. 13). A Sion, le bailli Jossen « qu'y professoit tout ouvertement le calvinisme » (II, p. 57), profitait si bien de ces circonstances qu'il avait en fait « tellement usurpé l'autorité du prince qu'il faisoit presque tout sans luy rien communiquer (...) jusques à s'émanciper de tant que de souscrire plusieurs décrets et ordres en ces termes : *Hildebrandus a Riedmatten, ultimus Sedunensis episcopus...* » (II, pp. 57-58) (Hildebrand de Riedmatten, dernier évêque de Sion !)

On avait décidé « d'asssembler un conseil ou diète généralissime, pour délibérer en icelle de la foy et religion qu'on auroit à choisir, pour estre suyvie cy-après de tout le peys, la papistique ou la calvinienne, et la cause se devoit terminer au commencement du mois de mai 1603 » (II, p. 9). Mais un laïc de Saint-Maurice ne désespéra pas en face de cette situation. Son action en faveur de la foi catholique s'avéra décisive.

Antoine de Quartéry

Le capitaine Antoine de Quartéry, habitant de Saint-Maurice, connaissait par expérience le drame de la division confessionnelle puisque son propre frère était l'un des plus ardents calvinistes de la Cité. Antoine nous est présenté comme « ne respirant que le ciel et l'honneur de vray fils de l'Eglise catholique » (II, p. 32). Jacques, son frère, « faisoit toute diligence pour donner un champ large à la ministraille de Genève » (II, p. 33). Mais la famille retrouve l'unité religieuse lorsque Jacques, durant une grave maladie, se réconcilie avec l'Eglise catholique (cf. II, pp. 33-36).

Antoine est entré en relation avec les capucins de Thonon qui ont fondé la Confrérie de Notre-Dame de Compassion des Sept-Douleurs dont le but est de favoriser « la conversion des hérétiques et le maintien de la foy et religion catholique » (II, p. 12). C'est lui qui « commença à traicter avec le Père Chérubin pour introduire les capucins en Valley » (II, pp. 12-13).

C'est aussi Antoine de Quartéry qui donne aux deux premiers missionnaires des conseils de prudence. Il ne faut pas « entrer au peys, dit-il, à bridde abbatue et tout ouvertement, mais avec industrie et patience » (II, p. 16).

C'est lui qui persuade les ambassadeurs des Cantons suisses d'intervenir auprès de l'Abbé de Saint-Maurice, le neveu de l'Evêque. Ce dernier exprimait « la crainte qu'il avait des seigneurs du peys » (II, p. 19). Aussi hésitait-il à accueillir les capucins à Saint-Maurice. Très habilement, les délégués firent comprendre à l'Abbé Adrien de Riedmatten, que le plus sûr moyen d'occuper un jour le Siège épiscopal de Sion, était de favoriser l'apostolat des capucins. Ils évoquèrent en effet « l'attente de sa future élection et succession à la dignité épiscopale » (II, p. 22). Convaincu, l'Abbé accorda aux capucins « le logis du sacristain dans l'aboye » (II, p. 26).

C'est Antoine de Quartéry qui intervient auprès du gouverneur de Saint-Maurice, Zuber, qui a reçu de l'Evêque malade, influencé par son entourage calviniste, l'ordre d'expulser les capucins de Saint-Maurice. Il « luy conseilla de s'en excuser envers Monseigneur, d'autant que comme séculier ce n'étoit pas à luy à faire tel commandement à des personnes religieuses » (II, p. 29). Ce délai permit aux catholiques de faire révoquer par l'Evêque l'ordre d'expulsion remplacé par le mandat du 12 avril 1603 ordonnant à toutes les paroisses d'accueillir les capucins.

C'est aussi Antoine de Quartéry qui présida la délégation valaisanne envoyée auprès du pape Paul V, lorsque le catholicisme fut définitivement raffermi dans le pays (II, p. 108).

C'est lui qui offre le terrain nécessaire pour que les capucins puissent édifier un nouveau couvent, le premier étant situé dans un lieu malsain

auprès d'une petite église très ancienne dédiée à saint Laurent² (cf. II, pp. 232-236).

Le Père Charles décrit avec beaucoup d'émotion la dernière maladie d'Antoine de Quartéry. On croirait lire les Actes d'un procès de canonisation. On nous le montre sortant de son lit pour se prosterner devant un crucifix et « là faisoit de grands apostrophes, avec tant de ferveur et de dévotion qu'il ravissoit tous les domestiques et assistans » (II, p. 239). On nous précise que « la lampe de sa piété éclaire aussy ardente en charité qu'éclatante en la foy et doctrine chrétienne... » (II, p. 237). On souligne son mépris du respect humain³. Le jour de sa sépulture, le prédicateur « dict que feu Mons^r le capitaine Quartéry avoit refusé trois évêchés et deux fois le chapeau de cardinal quy luy avoit présenté le Souverain Pontife Urbain VIII quy en faisoit grand état » (II, p. 239). Le chroniqueur a transcrit l'épithaphe du Capitaine placée dans l'église du Couvent des Capucins (II, p. 242). A une époque où trop de clercs croyaient désespérée la situation du catholicisme en Valais, ce laïc devint un apôtre de la foi de son baptême. Les Valaisans devraient le considérer comme l'un de leurs plus éminents patriotes.

L'apostolat des capucins

Nous l'avons vu, Antoine de Quartéry avait donné aux capucins le conseil de commencer leur apostolat avec modération et prudence. Deux religieux furent choisis « pour épier la terre de promission et faire les premières entrées en Valley » (II, p. 15). Ils séjournèrent d'abord à « Saint-Gingau... quy est limitrophe de Savoye et Valley » (II, p. 16). De ce village, ils pouvaient « faire des petites saillies aux plus petites paroisses

² L'auteur décrit d'une manière pittoresque « ces eaux corrompues, lesquelles, par la vertu attractive du soleil ou autres astres, exalent des vapeurs comme des petites nuées en forme de colonnes, lesquelles venans à se dilater, ceux qui en sont attrapés sont ausytôt saysy du mal de tête... » (II, p. 233).

³ « Au temps que le Valley étoit encor bien foible en la foy et religion catholique, c'étoit chose ignominieuse de servir la ste messe dans la cité de Syon. Les pères et mères châtyoyent leurs enfantz comme de quelque grand faute, qui se présentoyent à ce st exercice. Ce que voyant Mons^r le capitaine Quartéry et Mons^r Inalbon prirent à pris fait de faire cet office ès jours de festes devant tout le peuple : laissans leurs épées à la sacristie, prenoyent les messels en main... » (II, p. 237).

quy sont à l'entrée du peys, faisans quelques prédications... » (II, p. 16). Encouragés par quelques premiers succès, les missionnaires « vont assaillir Monthey » (II, p. 17). Ils prêchent non seulement à l'église durant les offices, mais encore sur la place publique (II, pp. 17 et 18). Ils sont à Saint-Maurice, le 22 septembre 1602, fête du patron de l'Abbaye et de la Cité. Grâce à l'intervention de M. de Quartéry que nous avons évoquée déjà, les capucins sont accueillis dans la demeure des chanoines. « Ces bons pères (...) demeurèrent au susd^t hospice de l'aboye environs l'espace de trois moys continuels » (II, p. 27). L'un des Pères prêchait « tous les jours sans exception » (II, p. 27) si bien que « tout le peuple de la d^{te} ville de Saint-Maurice se confessa et communia avec grande dévotion (...) en ces bonnes fêtes de Noël, excepté trois quy étoient restés formellement hérétiques et obstinés... » (II, p. 28).

Après avoir célébré Noël pour la seconde fois à Saint-Maurice-de-Laqués (à Mollens) (dans cette région, on n'avait pas encore adopté le calendrier grégorien (cf. II, pp. 38-39), les Pères décident « de donner l'assaut au mandement de Martini » (II, p. 40).

Le chroniqueur raconte avec pittoresque la prédication que fit le Père Sébastien en plein marché de Martigny. Il nous décrit « cette grande multitude de peuple quy non seulement remplissoit la place, mais encore les fenêtres des maisons et jusques aux toits d'icelles » (II, p. 45). Durant tout le Carême, les deux Pères exercèrent leur ministère dans la ville et les environs (II, p. 45).

Mais ils désiraient prêcher la foi catholique à Sion. Ils se rendent dans la capitale et demandent à l'Evêque l'autorisation d'accomplir leur apostolat. « Monseigneur en étoit très content... Mais Messieurs les chanoines quy, pour lors, n'étoient pas en la splendeur de piété qu'ils ont acquise du depuis, repugnoyent à cela... » (II, p. 46). A cause de cette opposition du Chapitre, l'Evêque ne leur donne pas une autorisation écrite mais il leur dit « qu'ils allassent prêcher là où ils seroyent reçus sans contrariété » (II, p. 46). Ils se rendent « au disain de Sierre » (II, p. 46), mais ils sont arrêtés par la frontière des langues, ne sachant pas l'allemand.

Entre-temps, de Saint-Maurice, leur parvint la nouvelle que le ministre protestant de Bex les conviait à défendre leur foi dans une dispute publique. « Ces rodomontades ministérales durèrent tout le temps de

l'absence de nos pères... » (II, p. 47). On fit venir de Thonon un spécialiste de la controverse, le Père Maurice de la Morre (II, p. 48). La rencontre avec le ministre de Bex se déroula à l'avantage des capucins. Plainte fut déposée auprès des Magistrats de Berne contre les religieux accusés de troubler les populations protestantes habitant outre-Rhône. Une délégation bernoise se rend à Sion exigeant le châtimement des capucins. Le bailli Jossen « qui professoit tout ouvertement le calvinisme et une grande aversion aux capucins » (II, p. 57) prononce une sentence de bannissement contre les disciples de saint François ; mais il agit sans consulter l'Evêque ni le Chapitre. Les capucins sont introduits secrètement dans le château épiscopal ; le bailli Jossen est convoqué ; blâmé d'avoir exercé sa fonction illégalement, il se voit contraint de donner aux religieux « des patentes, avec lesquelles ils puissent prêcher librement par tout le peys » (II, p. 71). Le chroniqueur voit dans cet événement un retournement de situation qui rappelle l'histoire de Mardochée dans le Livre d'Esther. « Monsieur le ballif Jossen, comme un autre Aman, se trouve pris dans les filetz et chargé de la honte qu'il avoit préparé aux pauvres Mardochées, les capucins, quy ne luy vouloyent que du bien » (II, p. 66). Le chroniqueur souligne aussi combien s'est modifiée l'attitude du clergé sédunois, « ces Messieurs les ecclésiastiques, quy dèsjà environ l'espace d'un an, leur avoyent fait cruelle guerre » (II, p. 65).

Le Haut-Valais n'avait pas encore été touché par la mission des capucins. Il fallait faire venir de Lucerne des religieux parlant l'allemand. Deux Pères, au printemps, passent « une très haute et rude montagne appelée la Forcle » (la Furka ?) (II, p. 78). Le chroniqueur nous décrit le « pauvre Père Augustin (...) ensevely dans la neige jusques à la poitrine » (II, p. 79) ; il faillit mourir d'épuisement. Arrivés finalement en Suisse centrale, les Pères obtiennent que deux confrères les accompagnent en Valais. Ces derniers exercèrent leur ministère dans le dizain de « Goms » (II, p. 82) ainsi que dans celui de « Viège et de Raronie » (II, p. 85).

Mais il fallait encore « assaillir Syon » (II, p. 88). L'instrument choisi fut le Père Chérubin qui avait été le principal collaborateur de saint François de Sales au Chablais. La veille de l'Ascension, les paroisses du Valais central se rendaient en procession à la cathédrale. Le Père Chérubin prêcha une heure et demie, devant une assemblée de « quatre

à cinq mille personnes » (II, p. 90). Cependant, le jour de la Fête-Dieu, une tension extrême règne dans la Cité : on s'achemine vers la date fixée pour la diète générale qui décidera quelle sera la confession des Valaisans.

Pour préparer la victoire du catholicisme, les capucins obtinrent du Duc de Savoie une faveur d'ordre financier pour quatre capitaines influents du Valais. Parlant de l'attitude de ces soldats envers la foi catholique, le chroniqueur écrit avec réalisme : « C'est à Dieu de sçavoir si leurs intentions étoient sincères pour lors ou intéressées. Au moins est-on bien assuré qu'ils prirent une grande peine pour faire ce bon office jusques à ce que le conseil général se fînt... » (II, p. 98).

Cette diète devait se tenir plus tôt. Mais, nous dit-on, les protestants « ne jugeoyent pas que le peys fût encore bien disposé pour leur intention. Voylà pourquoi ils alloient toujours différant led^e conseil » (II, p. 86).

C'est en 1604 que se tint ce « généralissime conseil » (II, p. 100). Chaque paroisse a envoyé environ une dizaine de députés laïcs, le clergé n'étant pas représenté (« pour estre l'assemblée plus canonique, à la mode des prétendus réformés » (II, p. 100). Après une sonnerie de trompettes, on demanda : « Maintenant on vous déclare que quiconque voudra la religion papiste pour sa profession, qu'il lève la main » (II, p. 101). « De trois parties, il y en avoit plus de deux quy, en ce premier signe, professèrent la foy catholique » (II, p. 101). Après une nouvelle sonnerie, l'officier cria : « Maintenant pour une seconde religion, on vous propose la calviniste... » (II, p. 102). Certains députés, semble-t-il, ne furent pas cohérents avec le premier vote puisque « les bras et les mains haussées pour la calviniste n'arrivoient pas à une pour deux des papistes » (II, p. 101).

A l'issue de cette assemblée, on porta un décret qui punissait de mort « quiconque des patriotes oseroit vivre, proposer et persuader une autre religion et foy que celle quy a été observée par leurs anciens progéniteurs... » (II, p. 102). La rigueur de cette décision fut à l'origine de menaces de guerre civile. Finalement, grâce à l'arbitrage des cantons suisses, on atténua la dureté de certains articles, surtout celui « touchant la rigueur de la mort et la perte de biens des hérétiques » (II, p. 107).

Les missions des capucins

La diète de 1604 avait écarté la menace qui pesait sur le catholicisme mais beaucoup de paroisses vivaient dans une situation lamentable. Le chroniqueur nous dit qu'à Ardon « le démon étoit plus connu que Dieu même » (III, p. 273) qu'à Riddes, la plupart des mariages étaient nuls (cf. III, p. 275), qu'à Saint-Martin « la paillardise y étoit commune et publique, disans qu'elle n'étoit défendue » (III, p. 275), qu'à Nivolaine » (Evolène) on rencontrait un peuple « sans foy, sans loy et, la plupart, sans prestre et sans sacrifice, ignorans s'il y avoit un Dieu et, par conséquent, ne sçavoient l'oraison dominicale, ny les commandements de Dieu et de son Eglise, pour la plupart » (III, p. 277).

Or, les missions des capucins transforment ces paroisses. L'auteur des « Trophées » souligne volontiers le contraste entre la situation avant l'arrivée des religieux et celle après leur départ. Ainsi le nom du village de « Trétorrent » évoque avant la mission « trois gros torrents de superbe, d'avarice et de luxure ». Par la prédication, ce sont « trois torrents divins, tous contraires aux diaboliques » qui se répandent sur la paroisse (III, pp. 253-254).

Ainsi à « Nivolaine », la mission produit des fruits extraordinaires : « De loups, ils se changent en agneaux, et de sauvages, ils se rendent traittables. Ils ne parlent aux pères qu'à genoux. Ils entendent et reçoivent leurs advis, comme si c'étoit des anges descendus du ciel » (III, p. 278). Avant leur départ, les capucins instituent la Confrérie du Saint-Sacrement. Toujours, à Evolène, « c'étoit une merveille de les voir tous en habit blanc, à la procession générale, pour accompagner leur souverain Monarque... » (III, p. 278). Lorsque les religieux veulent quitter le village, on s'oppose à leur intention. « Ils embrassent leurs jambes et, à grand'peine, les veulent-ils lâcher (III, p. 279).

A Saint-Martin, les Pères doivent modérer l'ardeur des pénitents qui « veulent se couper quelque morceau de chair de leur corps, les autres s'en aller jeter dans des fours toû chauds... » (III, p. 276). Le chroniqueur a-t-il quelque peu forcé le contraste ? En tout cas, une chose est certaine. Les capucins ont touché le cœur de ce peuple.

La dispute de Bex

Nous avons déjà évoqué cette controverse doctrinale. Nous y revenons parce qu'elle illustre comment l'un des points vitaux de la doctrine réformée n'était bien compris, ni par les catholiques ni par les protestants eux-mêmes : il s'agit du mystère des pardons des péchés (de la « justification » du pécheur).

En effet, le ministre de Bex s'écrie : « Voyez l'ignorance de ce papiste. Il me demande s'il est nécessaire à salut d'avoir la foy, l'espérance et la charité ; à quoy je répond affirmativement et dy que ces trois vertus sont nécessaires au salut... » (II, p. 53).

Mais le capucin cite le catéchisme de Calvin ; il rappelle « le lieu où cet hérésiarque dit que la foy suffit au salut de l'âme... » (II, p. 53). Et il poursuit : « Il faut que vous vous résolviez à l'un des deux : ou de tenir pour faux v^{re} catéchisme ou bien v^{re} ministre. » Et le chroniqueur d'ajouter : « Le ministre étant arrivé au bout de son latin s'excusa, disant qu'il étoit tard et qu'il falloit qu'il partît pour aller à Lausanne... » (II, p. 54).

De fait, l'enseignement de Calvin est complexe. A ses yeux, le pécheur qui refuse d'aimer Dieu et son prochain montre qu'il n'a pas la vraie foi qui justifie, en ce sens la charité est nécessaire. Cependant, l'instrument du pardon divin est la seule confiance aux promesses divines, non le don de notre cœur à Dieu. En ce sens, la foi seule opère, la charité n'ayant à jouer de rôle que dans la vie chrétienne. Calvin écrit : « Nous confessons bien avec saint Paul qu'il n'y a autre foi qui justifie sinon celle qui est conjointe avec charité. Mais elle ne prend pas de charité la vertu de justifier »⁴. Manifestement, cette doctrine était trop subtile pour être comprise dans les controverses populaires : la dispute de Bex en est un exemple frappant.

⁴ *Institution chrétienne* de 1541. Edition Pannier, Paris 1936, t. II, p. 261. Cité dans notre ouvrage sur *la dispute de Lausanne* (1536), Fribourg 1956, p. 185. D'après la doctrine catholique, le pardon nous est obtenu par l'intermédiaire des trois vertus théologales. La foi vive étant une obéissance de tout l'être à Dieu contient la charité et l'espérance.

« **Hors de l'Eglise, pas de salut.** »

Cette formule que l'on trouve chez les Pères de l'Eglise est comprise à cette époque d'une façon rigoriste. On estime généralement que les non-catholiques qui meurent séparés de l'Eglise romaine ne peuvent être sauvés.

« L'an 1630, à Saint-Maurice en Valley, la mère d'une de nos religieux mourut... » Mais « trois heures après qu'elle fût expirée, elle commença à parler avec soupirs et admirations, disant : Hélas ! que j'ay bien été tourmentée ! et, continuant son discours, fit entendre qu'ell' avoit comparu devant le souverain Juge et avoit été condamnée pour avoir creu et souvantefois dit à ses enfans et domestiques qu'elle ne pouvoit pas croire que les huguenots fussent damnés, parce qu'ils faisoient des bonnes œuvres, des aumônes, des prières et choses semblables, ne juroyent point, ne dansoyent point...» (III, p. 321). Elle ajouta que Notre Dame lui avait obtenu la grâce de revenir en vie pour se confesser de ce péché.

C'est cette mentalité qui explique l'attitude d'Antoine de Quartéry face à son frère calviniste tombé malade « quy avoit un ministre de Genève à son costé pour sa garde. Il (Antoine) use de son autorité et chasse dehors le ministre... » (II, p. 34). Cette rudesse est inspirée par le souci du salut du frère égaré.

Le chroniqueur explique que « tous les calvinistes, luthériens et autres, de quelle secte que ce soit, mourans tels, sont perdus pour un' éternité, vérité qui est absolument infaillible, sortie de la bouche de la Vérité même qui assure que, " qui ne croit, est déjà jugé " (cf. Jean 3, 18) » (III, p. 321).

Les catholiques de ce temps-là ne distinguent pas suffisamment les deux dimensions de la foi qui est en même temps rencontre de Jésus-Christ et confession d'un credo. Parce que les protestants professent des croyances opposées à notre enseignement, on conteste en même temps l'authenticité de leur rencontre de Jésus-Christ. Certes, d'après notre foi, dans le plan de Dieu, l'appartenance à l'Eglise catholique n'est pas facultative : « Ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Eglise

catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient pas être sauvés (*Lumen Gentium*, 14). Mais cette conviction fondée sur la Révélation, les catholiques du XVII^e siècle la transmettaient sans analyser suffisamment la situation subjective des réformés. Pourtant, dans quelques textes, apparaissent des nuances qui permettront progressivement d'abandonner le rigorisme. Ainsi, lors de la dispute de Bex, nous voyons les Pères « compatissants à ce pauvre peuple plus errant que hérétique » (II, p. 54). Plus loin, on évoque « l'innocence » de ces chrétiens séparés « parce qu'étans nés et élevés en cette secte calvinienne ou religion prétendue réformée, ils croient estre en bon état, croyant la volonté de Dieu être telle qu'ils professent la loy qu'y leur a été donnée pour vraye et divine » (II, p. 130).

Cependant, dans un autre passage, on déclare que si un dissident meurt sans s'être converti au catholicisme, il sera damné. « Nous ne disons pas absolument que touth ceux qui sont à présent hors de l'Eglise catholique seront damnés, mais seulement ceux qui mourront tels, dans l'impénitence finale, sans se convertir » (III, p. 324). Et on ajoute : « Plusieurs aussi se convertissent, d'êquels on n'a peut-être jamais eu connoissance de leur contrition » (III, p. 324). Et à l'objection : « Mais les protestants accomplissent des bonnes œuvres », on répond : « Dieu récompense en ce monde par des grâces temporelles les œuvres des hérétiques et autres infidèles, l'êquelles, de soy, sont bonnes, comme procédant de quelque vertu morale ou inclination naturelle à Dieu, son premier principe, non toutefois bonnes pour le ciel, parce qu'elles ne sont pas faittes en grâce justifiante... » (III, p. 325).

Dans cette problématique, il était impossible que naisse ce que nous appelons le « mouvement œcuménique »⁵.

⁵ Le jugement porté sur le protestantisme en III, p. 324, est fort sévère. « Le huguenot... se contente de quelque petit ombrage de piété ou apparence de religion. » C'est une confession « sans sacrifice, sans autel, sans sacrificateur, qui sont choses inséparables de la religion ». En II, p. 85, nous lisons que « l'ignorance et la curiosité de la lecture de l'Ecriture ste sont les deux roues qu'y font courir l'hérésie par tout le monde ». On se méfie d'une lecture de la Bible isolée de la tradition.

Le charisme des capucins

Le chroniqueur rappelle la réponse que l'un des missionnaires capucins en Valais, le Père Augustin, fit au pape Clément VIII :

« Saint-Père, j'oseray dire, avec la licence de Sa Sainteté, que l'ordre des capucins est samblable à un' aiguille, laquelle tirant après soy les filets de soye, d'or et d'argent, les fait passer pour le travail et repasser sy à propos qu'enfin il en résulte un précieux ouvrage quy recrée les yeux et satisfait au besoingt de la nature humaine. Ainsi n^{re} ordre donne un libre accès aux hérétiques pour taicter avec eux, et quand nous sommes introduits, vient après la soye, l'or et l'argent des autres ordres desquels les religieux éclattent, non seulement en doctrine et sainteté de vie, mais encore en des exercices de piété, vertu et industrie avec lesquels est resarcie, restaurée et embellie la robbe de la vérité catholique. » (II, p. 75).

L'allégorie de l'aiguille, voilà une belle illustration du charisme que les capucins ont manifesté dans leur apostolat en Valais.

G. Bavaud